

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

« CONCEPTEUR »

ORGANISATION

Public concerné :

Toute personne préparant ou réalisant le suivi des travaux à proximité des réseaux (salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre, responsable de projet).

Pré-requis :

Maîtriser les savoirs de base.

Durée :

7 heures dont 1 heure d'examen (soit 1 jour)

Participants :

10 maximum

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, interrogative et démonstrative. Présentation visuelle du guide sur l'AIPR, évaluation des acquis par un QCM.

Modalités d'évaluation :

Formatives et certificatives

Matériel pédagogique :

Ordinateur, Vidéo projecteur, photos, vidéos, tablettes connectées.

Intervenant :

Formateur organisme de formation agréé AIPR.

Sanction de la formation :

-Attestation de compétences
-Modèle autorisation d'intervention pour l'employeur

Maintien et Actualisation des compétences :

Recyclage tous les 5 ans

OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires d'assurer la mission de concepteur sur chantier, à proximité de réseaux, dans le respect de la réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique .

PROGRAMME

CONTEXTE

La réglementation anti-endommagement
Les acteurs (missions et obligations)
Responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
Les principaux documents
Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

PROCEDURES AVANT CHANTIER

Le Guichet Unique et les déclarations
L'analyse des réponses
La réalisation des investigations complémentaires (IC)
La détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages
Clauses dans les marchés et DCE

PROCEDURES PENDANT LE CHANTIER

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
Les distances de sécurité selon les types de réseaux
Outils et méthodes à employer selon les cas
Les erreurs à éviter
Le recours à l'arrêt de chantier
Constat d'arrêt ou de sursis
Constat de dommage
Opérations sur chantier

TEST OFFICIEL SUR PLATEFORME EN LIGNE

CADRE REGLEMENTAIRE

Réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique.

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, avant le 1er janvier 2018, une **autorisation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant dans la préparation des travaux à proximité de réseaux. Sont concernés, les concepteurs, les encadrants et les opérateurs. Pour obtenir l'AIPR, une de ces conditions doit être remplie :



Tawfik ATTALLAOUI - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com